

Département
de l'Aveyron



Commune de
Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 05 FEVRIER 2020
à 20 heures 30

Présents : ARLES Jacques - GELY Marc – Francis MANCINO - LADAME Alain - GAYRAUD François - – SABATHIER Pierrick - GERBAUD Corinne – DURAND-PAUTE Nathalie – VALENTIN Alexandre – BONAMI Nicolas – DURAND Jacques

Absents excusés :

-FRAYSSE Didier a donné procuration à BONAMI Nicolas
-BONNEFOUS Martine a donné procuration à GELY Marc
-HERBAUT Frédéric a donné à Jacques ARLES
-VERNHET Joël a donné procuration à SABATHIER Pierrick

Etait présente : Georgette VERNHET, secrétaire.

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain LADAME.

1 - Approbation PV du 18 Décembre 2019

Le PV du conseil municipal du 18 Décembre 2019 approuvé à l'unanimité des membres présents.

15 voix POUR

2 - Urbanisme et Travaux

Urbanisme : 2 DP commune de St Rome pour la salle des fêtes

- LECORNU Paul : remplacement de la porte du garage
- 3 permis de construire : DEBIEN Roland garage avec toit terrasse
 - DANIEL Alexandre : construction hangar agricole
 - Sté Energie sud aveyron projet d'usine de méthanisation

Travaux

- La mise en place barrières de sécurité chemin du Claux et du Mazèga pour le compte de la commune est réalisée, un troisième site a été traité, commandé et payé par un particulier
- Les travaux de réseau pour l'alimentation de la future ZA sont terminés, reste à faire le câblage des réseaux secs.
- Poteau télécom Fontcouverte
 - Suite à mail travaux effectués ??
- Les travaux cimetièrre sont prévus au printemps

- Pour la sécurisation de l'accès face à la cascade des Baumes, côté route du Viala il sera demandé 3 Devis
- Question de Mme GERBAUD concernant l'accès des poussettes au stade
 - En réponse la barrière bois sera modifiée.

3 – Délibération Aménagement Intérieur Salle des Fêtes

- a. Aménagement (intérieur) de la salle des fêtes phase 2
 - Montant total des travaux 126 414.82 € HT
 - Plan de financement
 - DEPARTEMENT 25 000 €
 - LEADER : 25 000 €
 - DETR (40%): 50 565.93 €
 - AUTOFINANCEMENT : 25 848.89 €

La délibération ainsi que le plan de financement sont approuvés à l'unanimité

15 voix POUR

4 – Délibération Rénovation du Gîte

Le coût prévisionnel s'élève à 97 810 €

Financement : DETR (40%) = 39 124 €

Département = 25 000 €

Accessibilité (30%) de 41 360 € = 12 408 €

Autofinancement = 21 278 €

La délibération ainsi que le plan de financement sont approuvés à l'unanimité

15 voix POUR

5 – Adressage

- Mrs GELY et MANCINO présentent la mise à jour définitive des noms de rues afin de finaliser le dossier avec la Poste. Il reste des plaques et des numéros à apposer.
- La commission informe que le conseil municipal n'est pas compétent pour statuer sur la dénomination des voies privées.
- Mr MANCINO indique que l'envoi des adresses définitives sera mis sous plis en Mairie et adressées à chaque propriétaire, à charge pour eux d'informer les éventuels locataires.
- Ce travail nécessitera la présence de nombreux conseillers.
- Cette opération est approuvée à l'unanimité
- Mr le Maire tient à remercier au nom du conseil municipal Mrs GELY et MANCINO pour leur travail.

6 – Approbation des statuts du Syndicat mixte AGEDI

Le syndicat mixte AGEDI a été constitué en janvier 1998.

Les statuts ont été modifiés en juin 2011 entérinant la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information.

La Commune utilise les logiciels AGEDI pour le cadastre, le cimetière, la rédaction et la transmission des délibérations à la sous-préfecture.

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à syndicat informatique mixte ouvert et de modifier l'objet du syndicat.

Le conseil doit approuver le changement de ces statuts.

La délibération a été approuvée à l'unanimité **15 voix POUR**

7 – Questions diverses

1/ problème du marché du 2ème mardi du mois

- nous pensions satisfaire les St Romains et fournir des produits autres que ceux en vente dans le village
- certains problèmes avec les commerçants du village se sont présentés concernant le moulin de Vabres et la ferme d'Ambias.
 - il est demandé à la présidente de l'association d'intervenir et le Maire verra sur place au prochain marché.

2/ opération façades

Suite à une réunion qui s'est tenue au PNRGC le 31 janvier 2020. Pour rappel :

- la commune a adhéré au projet « Bourgs Centres » du Grand Site Occitanie
 - 5 ou 6 communes ont été choisies dans le sud Aveyron
 - améliorer le cadre de vie par la requalification des espaces publics
 - relancer une dynamique de l'habitat
 - cela concerne le centre ancien, la place du Ravelin et l'avenue Denis Affre
- il a été convenu de mettre en place une opération façades
 - en 1998 la commune a déjà participé à une opération façades qui n'a pas très bien marché pour des raisons de périmètre et de financement pas assez incitatif,
 - pour cela il faudra que la commune aide les propriétaires intéressés.
- nous allons avoir une rencontre avec le CAUE pour définir le périmètre prioritaire que nous aurons choisi et qui présente un intérêt patrimonial
- il faudra mettre en place une commission façades pour élaborer un programme adapté au village, notamment en raison des nombreuses résidences secondaires.

- financement
 - aide de la Région et du département cumulables
 - 40% avec plafond 200 000 € HT/ opération
 - maître d'ouvrage = commune
 - voir la participation du département avec le programme spécial déjà présenté
 - voir l'aide de la DRAC que nous avons rencontré
 - o voir l'aide du CAUE en fonction de soutien, d'expertise et de conseil.

3- point sur le recensement

- il va se terminer le 15 février, le 5 février environ 80 % des documents étaient enregistrés.

4- auberge de St Rome

- le Maire donne lecture d'un courrier amiable reçu en RAR de la part de l'avocat du gérant de l'auberge de St Rome. Ce courrier portait sur le calcul du montant de la redevance de l'occupation du domaine public. Une réponse a été faite en retour dans l'attente du règlement du titre.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Jacques ARLÈS